



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 8 MAI 2023 À 19H42 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
 - 3.2 ~~ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL — MAISON FÉLIX GEORGES FORTIER —~~ **REPORTÉE**
 - 3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-497 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER
 - 3.4 OFFRE D'ACHAT DU LOT NUMÉRO 6 170 707, 181^E RUE (GRANIT SIGNATURE INC.)
 - 3.5 OFFRE D'ACHAT DU LOT 6 573 292, 183^E RUE (ISABELLE DULAC)
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 ~~OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES PONCEAUX —~~ **REPORTÉE**
 - 4.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS
5. URBANISME
 - 5.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-498 — RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - 5.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-498 — RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - 5.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-499 — RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
 - 5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-499 — RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
 - 5.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-500 — RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES
 - 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-500 — RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES
 - 5.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-501 — RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 - 5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-501 — RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
6. SPORTS ET LOISIRS
 - 6.1 APPUI À LA FONDATION DES SPORTS ET LOISIRS DE BEAUCEVILLE (DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TERRAINS DE TENNIS)
 - 6.2 ~~PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR INSTALLATIONS DE PÊCHE —~~ **ANNULÉE**
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 TRANSACTION ET QUITTANCE
 - 7.2 ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION
 - 7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) — VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-05-7727 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié (report des points 3.2 et 4.1 et point 6.2 annulé).

3. GREFFE

3.1. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2023-05-7728 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

3.2 ~~ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – MAISON FÉLIX GEORGES FORTIER – REPORTÉE~~

R-2023-05-XXXX IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-497 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement d'emprunt numéro 2023-497 a été donné le 1^{er} mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement d'emprunt numéro 2023-497 a été déposé le 1^{er} mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été légèrement modifié afin de corriger la numérotation des rues touchées suite à une recommandation du département de l'urbanisme de la Ville ;

R-2023-05-7729 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 2023-497 décrétant une dépense et un emprunt de 385 000,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales dans le développement Fraser ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.4 OFFRE D'ACHAT DU LOT NUMÉRO 6 170 707, 181^E RUE (GRANIT SIGNATURE INC.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat du lot 6 170 707, du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Beauce de la part de Granit Signature inc., en date du 17 avril 2023 (offre signée le 14 avril 2023) et une modification de cette offre par courriel le 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme aux demandes de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE Granit Signature a été dûment informé que le lot visé est touché par plusieurs servitudes en faveur d'Hydro-Québec et qu'une nouvelle servitude avec renonciation au bénéfice de l'accession doit être prochainement conclue sur l'immeuble en faveur de l'immeuble situé au Sud-Est de la propriété, soit les lots 6 170 708 et 5 400 057 (lots devant être confirmés lors de la conclusion de la servitude en faveur de la propriété de Gestion Abénakis inc.) ;

R-2023-05-7730 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville accepte cette offre d'achat de Granit Signature inc., sujet aux servitudes actuelles et à l'établissement de la servitude et de la renonciation au bénéfice de l'accession indiquées ci-dessus.

3.5 OFFRE D'ACHAT DU LOT À VENIR 6 573 292, 183E RUE (ISABELLE DULAC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat du lot 6 573 292, étant une partie du lot 6 450 921, du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Beauce de la part d'Isabelle Dulac, en date du 28 avril 2023, pour un prix de cinquante-cinq cents le pied carré anglais (0,55 \$/pi²), le prix final devant être établi en fonction de la mesure présente au plan du cadastre ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre vise un immeuble de dimensions approximatives de 64,54 mètres par 57,81 mètres, soit une superficie approximative de 3 734,9 mètres carrés (soit approximativement 40 202,13 pieds carrés anglais) ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme aux demandes de la Ville ;

R-2023-05-7731 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat d'Isabelle Dulac, concernant le lot 6 573 292 aux conditions mentionnées ci-dessus.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 ~~OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES PONCEAUX~~ – **REPORTÉE**

R-2023-05-XXXX **IL** est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

4.2 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – OCTROI DU CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié sur le site du système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées ont toutes été déterminées conformes ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection s'est réuni afin d'évaluer les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues (taxes incluses) sont les suivantes :

Stantec :	213 430,39 \$
CIMA+ inc.	464 355,28 \$
Lasalle NHC inc.	159 700,28 \$
JFSA Québec inc.	314 082,96 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur ayant préparé l'appel d'offre a recommandé d'accepter la plus basse soumission conforme ;

R-2023-05-7732 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de services professionnels en ingénierie, modélisation et plan de gestion des débordements à Lasalle NHC inc., pour la somme de 159 700,28 \$, toutes taxes incluses ;

QUE la somme soit payée à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

5.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-498 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Patrick Mathieu donne avis que le Règlement numéro 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce





conseil.

Ce règlement prévoit, entre autres, la création officielle de ce comité, ainsi que ses règles de fonctionnement.

5.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-498 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Patrick Mathieu dépose un premier projet du Règlement numéro 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont obtenu copie de ce projet préalablement aux présentes ;

R-2023-05-7733 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

DISPENSE la lecture de ce projet, avec correction de la coquille, en page 9, au mot « conduire » (auparavant inscrit comme « conduite ») ;

ADOpte ce premier projet du Règlement numéro 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

NOMME Sandra Bernard, greffière, afin de déterminer par avis public la date, l'heure et le lieu de la consultation publique à tenir.

5.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-499 – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Nicole Jacques donne avis qu'un règlement numéro 2023-499 – règlement sur la démolition d'immeubles sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Ce règlement prévoit les conditions applicables et les démarches nécessaires pour procéder à une démolition d'immeuble.

5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-499 – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Nicole Jacques dépose un premier projet de règlement numéro 2023-499 – règlement sur la démolition d'immeubles, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont obtenu copie de ce projet préalablement aux présentes ;

R-2023-05-7734 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

DISPENSE la lecture de ce projet ;

ADOpte ce premier projet de règlement 2023-499 – règlement sur la démolition d'immeubles ;

NOMME Sandra Bernard, greffière, afin de déterminer par avis public la date, l'heure et le lieu de la consultation publique à tenir.

5.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-500 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Vincent Roy donne avis qu'un règlement numéro 2023-500 – règlement sur les dérogations mineures, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil ;

Vincent Roy indique que ce règlement remplace l'ancien règlement numéro 2016-346, afin d'harmoniser notre règlement à celui de la MRC Beauce-Centre.

5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-500 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES





Vincent Roy dépose un premier projet de règlement numéro 2023-500 – règlement sur les dérogations mineures, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont obtenu copie de ce projet préalablement aux présentes ;

R-2023-05-7735 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

DISPENSE la lecture de ce projet ;

ADOpte ce premier projet de règlement 2023-500 – règlement sur les dérogations mineures ;

NOMME Sandra Bernard, greffière, afin de déterminer par avis public la date, l'heure et le lieu de la consultation publique à tenir.

5.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-501 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Jérôme Pomerleau donne avis qu'un règlement numéro 2023-501 – règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil ;

Ce règlement prévoit, entre autres, les exigences d'entretien et d'occupation des bâtiments.

5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-501 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Jérôme Pomerleau dépose un premier projet de règlement numéro 2023-501 – règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont obtenu copie de ce projet préalablement aux présentes ;

R-2023-05-7736 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

DISPENSE la lecture de ce projet ;

ADOpte ce premier projet de règlement 2023-501 – règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

NOMME Sandra Bernard, greffière, afin de déterminer par avis public la date, l'heure et le lieu de la consultation publique à tenir.

6. SPORTS ET LOISIRS

6.1 APPUI À LA FONDATION DES SPORTS ET LOISIRS DE BEAUCEVILLE (DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TERRAINS DE TENNIS)

CONSIDÉRANT le mauvais état des terrains de tennis situés au 109, 125^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE la communauté demande une mise à jour des terrains depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des sports et loisirs de Beauceville désire prendre en charge les travaux de rénovation et de mise à niveau pour la population ;

CONSIDÉRANT QU'une des missions de la Fondation est d'offrir l'accessibilité à des infrastructures sportives de qualité pour notre relève ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de tennis demeureront accessibles gratuitement ou à très faibles coûts ;

R-2023-05-7737 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville de Beauceville désire souligner sa pleine confiance envers la Fondation des sports et loisirs de Beauceville dans sa démarche de recherche de subvention ;

QUE la Ville de Beauceville autorisera la Fondation des sports et loisirs de Beauceville à prendre en charge les travaux éventuels sur ses terrains de tennis ;

QUE la Ville de Beauceville confirme un appui financier/don de 20% des travaux à exécuter jusqu'à maximum 40 000\$ que la Fondation des sports et loisirs de Beauceville pourra utiliser dans son projet de tennis ou tout autre projet futur dans la communauté.

~~6.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR INSTALLATIONS DE PÊCHE –~~ **ANNULÉE**

R-2023-05-XXXX IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville et Compagnie d'assurance AIG du Canada, dans le dossier 500-17-122493-227 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est protégée par une clause de non divulgation ;

R-2023-05-7738 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente de transaction et quittance ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière afin de signer cette entente ;

QUE cette entente demeure sous scellé, étant donné sa nature et l'obligation de confidentialité incluse au document.

7.2 ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition d'entente de service 9-1-1 de prochaine génération de la part de Bell Canada ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est dans l'intérêt de la Ville

R-2023-05-7739 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette entente.

7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 17 décembre 2020 au 30 avril 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;





- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;

R-2023-05-7740 **POUR CES MOTIFS**, IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

QUE la Ville autorise Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière à signer la reddition de comptes.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-05-7741 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FIN DE LA SÉANCE : 19h58

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

